

# **DECLARATION RELATIVE A LA CRIMINALITÉ FINANCIERE EXERCICE 2019**

**2ÈME EDITION**



**Linedata**

**17/03/2020**



# INTRODUCTION

Le « **Criminal Finances Act 2017** », loi britannique relative à la criminalité financière, condamne le fait pour une entreprise, y compris étrangère, de ne pas empêcher la fraude fiscale au Royaume-Uni et à l'étranger.

Le Groupe Linedata, dont le siège social est localisé en France, réalise en 2019 un chiffre d'affaires de 169,7 M€ et emploie plus de 1 250 collaborateurs à travers le monde. Le Groupe est présent au Royaume-Uni et en Irlande, où il dispose de 4 bureaux : Londres, Oxford, Edimbourg, Dublin.

Le Groupe Linedata prend ses obligations à l'égard du « Criminal Finances Act 2017 ». très au sérieux et est pleinement engagée dans la prévention de la criminalité financière.

Cette déclaration indique les mesures prises par le Groupe Linedata au cours de l'année 2019 pour lutter contre toute forme de criminalité financière dans le cadre de ses activités.

## NOS ACTIONS POUR RESPECTER L'ETHIQUE DES AFFAIRES

Le Groupe Linedata s'engage à maintenir à tout moment un comportement éthique des affaires et s'engage à lutter contre toute forme de criminalité financière. A ces fins, le Groupe surveille ses flux financiers dans le respect des réglementations en vigueur.

Le Groupe Linedata veille à garder sa réputation et son image intacte et n'a relevé aucune infraction dans le domaine de la criminalité financière, qui ait pu être commise ou facilitée par un client, un collaborateur ou une entreprise associée.

Conformément au « **Criminal Finances Act 2017** » et à la loi française du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude, le Groupe Linedata s'engage à lutter contre toute forme de fraude fiscale grâce à la mise en place de procédures et de politiques permettant de se prémunir et de détecter les cas de fraude.

Le Groupe Linedata est implanté dans quelques pays à fiscalité avantageuse (Luxembourg, Irlande, Hong Kong) qui représentent moins de 10% de son chiffre d'affaires global. Néanmoins, ces implantations n'ont en aucun cas pour objet d'organiser des montages fiscaux.

Le Groupe Linedata s'engage à exercer une diligence sur tous ses collaborateurs afin de réduire les risques liés à des tentatives de fraudes fiscales.

Le Groupe Linedata a adhéré en 2019 au Pacte Mondial de l'ONU relatif aux droits de l'homme, le droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. En tant qu'adhérent, le Groupe s'engage à soutenir dans sa sphère d'influence les dix principes de ce Pacte et notamment à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

### **Le Code Ethique et de conduite professionnelle**

Les valeurs et les principes du Groupe Linedata sont rassemblés dans un Code Ethique et de Conduite Professionnelle. Ce Code constitue le ciment identitaire qui donne à chaque collaborateur du Groupe un cadre de référence pour l'exercice de son activité professionnelle au quotidien. Le Code est mis à jour chaque année, enrichi en fonction des besoins. Ce Code comprend des dispositions relatives à lutte contre :

- la corruption et le trafic d'influence,
- le blanchiment et le financement du terrorisme,
- la fraude fiscale.

Chaque collaborateur doit avoir un comportement éthique. Dans le cas contraire, des sanctions disciplinaires appropriées s'exerceront en cas de tentative ou d'évasion fiscale ou de fraude fiscale.

# NOS ACTIONS POUR RESPECTER L'ETHIQUE DES AFFAIRES

## Evaluation de nos partenaires commerciaux

Le Groupe a mis en place une « Charte des partenaires commerciaux », applicable à ses clients, fournisseurs, partenaires et sous-traitants et à laquelle ceux-ci devront adhérer.

En signant cette Charte, les partenaires commerciaux s'engagent à en respecter les principes fondamentaux et permettent au département Audit & Conformité du Groupe Linedata de procéder à des audits de leurs activités. Le non-respect de cette Charte peut dans certains cas conduire à la résiliation de la relation contractuelle.

En complément, le Groupe Linedata a mis en place une procédure d'évaluation éthique de ses fournisseurs (risque de corruption notamment) ainsi qu'un questionnaire permettant de s'assurer du respect de l'éthique des affaires.

## Un dispositif d'alerte éthique

Un dispositif d'alerte éthique est déployé au sein de Linedata et est accessible à l'ensemble des collaborateurs, ainsi qu'à tout tiers.

Si un collaborateur estime, de bonne foi, qu'une loi, une réglementation ou encore un des principes énoncés dans le Code d'Ethique de Linedata est violé ou sur le point de l'être, il peut, dans le respect des règles applicables au pays où il réside et exerce son activité, faire état librement à son supérieur hiérarchique ou au département Audit & Conformité de ses inquiétudes via les coordonnées : [InternalAudit@se.linedata.com](mailto:InternalAudit@se.linedata.com)

En outre, Linedata a mis en place un dispositif d'alerte avec le prestataire Expolink, qui est disponible à tout collaborateur ou tiers :

- En ligne : <https://wrs.expolink.co.uk/> - mot de passe : Linedata
- Par téléphone au : 0800 900240

Cette déclaration, faite conformément au « **Criminal Finances Act 2017** », a été approuvée par le Conseil d'Administration du Groupe Linedata qui a donné pouvoir au Président Directeur Général de signer une déclaration conforme aux termes de celle adoptée en Conseil.

**Le Président Directeur Général**

Anvaraly Jiva